

Date de dépôt : 9 février 2011

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Christian Dandrès : Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 janvier 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le 5 mai 2010, le Grand Conseil adoptait à une très large majorité la motion 1941 Pénurie de logements où sont les grues ? Ce texte demandait au Conseil d'Etat notamment de présenter un programme permettant d'étendre sur l'ensemble du territoire le principe « un emploi, un logement », sur le modèle de l'accord intervenu avec les membres du Comité référendaire concernant le projet Praille-Acacias-Vernets.

Le Parlement cantonal examine en ce moment des projets consacrés à l'extension de la zone industrielle, notamment la Motion 1863 « Pour une nouvelle zone industrielle à Cointrin ». Une décision favorable des députés aurait pour conséquent d'aggraver la pénurie de logement. Il semble dès lors essentiel que le Grand Conseil puisse disposer des outils et des informations sollicités dans la Motion 1941.

Ma question est la suivante :

Quand le gouvernement cantonal sera-t-il en mesure de répondre à la demande faite par le Grand Conseil en votant la Motion 1941 ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Une réponse sera apportée au Grand Conseil en avril 2011.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER